

Avancement de la deuxième dose du vaccin contre la rougeole, les oreillons et la rubéole

Qu'est-ce qui va changer ?

En Flandre, les enfants recevront désormais la deuxième dose du vaccin contre la rougeole, les oreillons et la rubéole (RRO) à partir de l'âge de 24 mois.

- Première dose : à 12 mois (comme précédemment)
- Deuxième dose : à 24 mois (précédemment à 9 ans)

Pourquoi ce changement ?

- La rougeole est une maladie **très contagieuse** qui peut entraîner de graves complications pour la santé.
- En administrant la deuxième dose plus tôt, davantage d'enfants seront **protégés à un âge plus précoce**.
- Deux doses protègent environ 99 % des enfants contre la rougeole.

Quand mon enfant recevra-t-il la deuxième dose ?

Afin d'administrer la deuxième dose du vaccin contre la rougeole, les oreillons et la rubéole (RRO) à partir de l'âge de 24 mois, nous la proposerons à la fois dans les écoles primaires et aux enfants âgés de deux ans au cours des prochaines années. Le lieu et le moment de la vaccination dépendent de l'année de naissance.

- Les enfants de moins de 24 mois (nés en 2023 ou après) seront désormais vaccinés à partir de l'âge de 24 mois. Cette dose sera proposée par Kind en Gezin lors du contrôle médical de votre enfant à l'âge de 24 ou 30 mois. Votre enfant a-t-il déjà été à tous les rendez-vous avec Kind en Gezin ? Dans ce cas, vous pouvez vous rendre chez votre médecin généraliste ou votre pédiatre pour la deuxième dose.
- Les enfants âgés de plus de 24 mois (nés à partir de 2023) recevront leur deuxième dose au cours de leur deuxième ou quatrième année scolaire (voir diagramme). À cette fin, le CLB (Centrum voor leerlingenbegeleiding - Centre d'accompagnement des élèves) organise des séances de vaccination pendant l'année scolaire.

Tableau :

Quand et où mon enfant recevra-t-il la deuxième dose du vaccin contre la rougeole, les oreillons et la rubéole (RRO) ?

Année de naissance	Deuxième dose
Né en 2023	À partir de 24 mois via Kind en Gezin ou via votre médecin généraliste/pédiatre
Né en 2023 et a terminé tous les rendez-vous Kind en Gezin.	Par l'intermédiaire de votre médecin généraliste ou pédiatre
Né entre 2018 et 2022	À l'âge de 7 ans (deuxième année d'école primaire), la vaccination est proposée par le CLB à l'école ou par votre médecin généraliste/pédiatre.
Né avant 2018	À l'âge de 9 ans (quatrième année d'école primaire), la vaccination est proposée par le CLB à l'école ou par votre médecin généraliste/pédiatre.

Dois-je prendre rendez-vous moi-même pour cette vaccination ?

- Cette dose sera proposée par Kind en Gezin lors du contrôle médical de votre enfant à l'âge de 24 ou 30 mois. Avez-vous déjà été à tous les rendez-vous chez Kind en Gezin ? Dans ce cas, prenez rendez-vous avec votre médecin généraliste ou votre pédiatre.
- Le CLB planifie automatiquement les séances de vaccination pendant l'année scolaire.
- Si vous préférez que la vaccination soit effectuée par votre médecin généraliste ou votre pédiatre, vous devrez prendre rendez-vous vous-même.

Votre enfant a-t-il manqué un vaccin ? Avez-vous d'autres questions ?

Pas de souci ! Parlez-en à votre médecin, à Kind en Gezin ou au CLB. Ils se feront un plaisir de vous aider.